Annexe 7 : le Parc des Véhicules et des bacs rhénans (PVBR)

Le PVBR met à disposition et entretient la flotte de véhicules de la CeA acquis en pleine propriété - donc hors locations longue durée (LLD) -, à l'exception des véhicules du Parc Travaux d'Erstein.

Le PVBR prend en charge l'ensemble des dépenses d'investissement et de fonctionnement des véhicules et refacture aux services leur mise à disposition selon un barème annuel. La gestion en budget annexe dédié est nécessaire pour tenir une comptabilité analytique exhaustive et permet ainsi l'exactitude et la complétude des coûts inclus au barème, notamment pour ce qui est des charges de structure.

Le PVBR est aussi chargé de l'entretien des bacs rhénans, il participe également à la viabilité hivernale et enfin il assure des formations en interne. Ces activités sont également refacturées au budget général et tarifées dans son barème.

1. Les dépenses du budget primitif 2022

1.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses englobent la masse salariale du coût total employeur des agents du PVBR, toutes les dépenses liées à l'achat, à l'entretien, à l'exploitation et à l'amortissement des véhicules, ainsi que tous les frais généraux liés aux dépenses de fonctionnement du service (immobilier, équipement informatique, chauffage, etc.).

Ces dépenses sont soit directement imputées sur le budget annexe, soit prises en charge par le budget annexe sous forme d'un remboursement au budget principal de la collectivité.

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent un montant de 9 094 449 €.

Les dotations à l'amortissement sont de 2 063 981 € et un virement en recettes à la section d'investissement de 1 M€ est prévu.

1.2. Dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement sont entièrement consacrées aux renouvellements des véhicules et engins nécessaires pour optimiser les dépenses de fonctionnement liées à la maintenance, hormis les seules dépenses d'investissement immobilier nécessaires à l'adaptation des locaux. Un montant de 50 000 € est également prévu en auto-facturation de main d'œuvre pour permettre des reconditionnements de matériels lorsque c'est plus avantageux que d'acheter neuf.

Le montant prévu dans le cadre du budget primitif 2022 est 3 162 653 € en réel et 101 000 € en ordre.

Les dépenses d'investissement prévues sont équilibrées avec les recettes d'investissement.

2. Les recettes du budget primitif 2022

2.1. Recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles prévisionnelles de 12 107 430 € sont issues :

- des locations des matériels mis à disposition,
- des activités confiées au PVBR,
- et de recettes autres comprenant les cessions de véhicules, le négoce (carburant pour les matériels non intégrés à la flotte du PVBR et pièces pour les bacs rhénans) et la gestion des petits matériels à main, les auto-facturations en interne au PVBR pour la main d'oeuvre affectée aux matériels reconditionnés, ainsi que des recettes diverses comme par exemple les remboursements par l'assurance des sinistres.

Hormis la rectification du barème 2021 des tondeuses autoportées de plus de 25 cv qui était entaché d'une erreur et qui est rectifié au barème 2022 à 6180 €/an au lieu de 30000 €/an, le barème proposé pour 2022 est basé sur le barème 2021 sans modification de prix. En effet, il n'y a pas suffisamment de recul à ce jour pour évaluer si le barème adopté depuis la fusion des parcs au 1er janvier 2021 est pertinent, et ce d'autant plus que les retards de paiement des fournisseurs dus à la mise en place de Grand Angle faussent les montants mandatés à fin août 2021 en les sous-estimant

Les recettes relatives aux dotations aux amortissements s'élèvent à 51 000 €.

2.2. Recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement sont constituées par les amortissements auxquels s'ajoute le fond de compensation de la TVA (FCTVA).

Le montant des recettes d'investissements de 149 672 € en réel et 3 113 981 € en ordre.

En conclusion, le montant du budget primitif proposé pour l'exercice 2022 s'élève au total à 12 107 430 € en réel et 15 422 083 € en tenant compte des dépenses et recettes d'ordre, équilibré en recettes et en dépenses.

Tableau récapitulatif des crédits de paiements (dépenses et recettes réelles)

PARC VEHICULES				
	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021 en €	BP 2022 - BP 2021 en %
Dépenses de fonctionnement	4 697 838,00	9 094 449,00	4 396 611,00	93,59%
Dépenses d'investissement	2 103 000,00	3 162 653,00	1 059 653,00	50,39%
Total dépenses (A)	6 800 838,00	12 257 102,00	5 456 264,00	80,23%
Recettes de fonctionnement	6 450 838,00	12 107 430,00	5 656 592,00	87,69%
Recettes d'investissement	350 000,00	149 672,00	-200 328,00	-57,24%
Total Recettes (B)	6 800 838,00	12 257 102,00	5 456 264,00	80,23%
Dépenses nettes (A-B)	0,00	0,00	0,00	